

Conférence luxembourgeoise des Elus

Libramont, le 22 janvier 2018

Procès-verbal

Liste des présences : *en annexe*

Patrick ADAM, coprésident représentant la Province, ouvre la séance à 11h11. Il excuse Benoît PIEDBOEUF, coprésident, et souligne la présence de Monsieur MOUTON du cabinet du Ministre René COLLIN.

1. Approbation du pv de la réunion plénière du 6 novembre 2017

Madame BUGUIN, Bourgmestre de Wellin, signale ne pas avoir reçu le pv. **Son adresse mail sera vérifiée.**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

2. État des lieux des projets en cours

Thérèse MAHY :

Entretien des réseaux à mobilité douce : Ravel, Pré-Ravel, Voies Lentes, Tarpan

La convention pour les Ravel sera revue le 30/1/2018 en Commission.

Pour les Tarpan, le groupe de travail s'est réuni. Une réunion va d'abord être organisée avec la FTLB avant de mettre en place un projet pilote.

Marquages au sol

Le marquage linéaire est abandonné.

Le marquage localisé (parking, etc.) est confirmé. La traceuse et l'ouvrier provincial sont à disposition. Une convention est en cours d'écriture.

Nettoyage des panneaux de signalisation

Projet abandonné.

Numérisation des actes d'Etat civil

Il y a eu une réunion d'information aux Communes le 7/12/2017. Certaines Communes ont déjà passé commande. Les autres attendent l'approbation de leur budget.

Le 30/1/2018, la Province est invitée au Groupement des Agents Population et Etat Civil (GAPEC) pour présenter le projet.

Pierre-Henry GOFFINET :

Protection des données personnelles

La réunion du groupe de travail a eu lieu. Il y a encore quelques options à définir. Les Directeurs généraux sont tenus informés.

Un membre : Il n'y a pas d'élément nouveau pour le passé. Cela serait mieux d'avoir une réclamation commune.

Le Directeur général provincial : On peut consulter un avocat pour le compte de tout le monde.

Patrick ADAM propose que la Province accompagne les Communes au niveau juridique, si besoin.

Un membre : A propos de la GDPR, un agent devrait être désigné. Puis-je confier cette mission à un mes informaticiens ?

Le Directeur général provincial: L'option n'a pas encore tranchée. Passer par une société extérieure ? Partage d'un agent ? A Marche, on évalue le temps nécessaire à cette mission à 15/20 jours par an.

Le Président de la Fédération des Directeurs généraux communaux: Il faut d'abord déterminer un canevas. On a besoin de ce modus operandi.

3. Problématique des castors

Power Point *annexé* présenté par Thérèse MAHY.

Monsieur MOUTON précise que seul le castor européen est protégé. Le castor canadien peut être détruit. Ils sont différenciables après une analyse de poil. Le castor canadien réalise des barrages beaucoup plus grands et beaucoup plus larges.

Le Gouverneur : Il faut définir les zones où le castor n'est pas le bienvenu et où il faut une intervention rapide. Il y a un travail de terrain à réaliser avant de remonter à l'administration.

Un membre : La difficulté c'est les répercussions financières. Qui prendra en charge les pertes pour les privés ? Pourquoi réguler les cerfs et pas les castors ?

Monsieur MOUTON précise qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter le dossier au Ministre qui ne tergiverse pas en cas d'urgence. Les exploitants agricoles et forestiers peuvent prétendre à une indemnisation. Cela n'est pas prévu pour les particuliers. Chacun doit contribuer à la protection de la nature. Le Ministre a déjà donné des dérogations à des particuliers pour la mise à mort de castors. Dites à vos citoyens de faire la démarche.

Il informe aussi qu'une brochure « Cohabiter avec le castor en Wallonie » est disponible sur le site Internet de la Wallonie.

Le castor n'a pas de prédateur naturel. Il n'y a pas de régulation possible des populations. Il y en a 3.000 pour le moment.

Le Gouverneur : Ce problème commence à apparaître en dehors de la Province et il devient quotidien pour certaines Communes. On craint que le problème ne se développe pour les propriétaires et les collectivités. Le Ministre doit venir en soutien aux populations. Des dérogations ne sont pas suffisantes.

Monsieur MOUTON ajoute que c'est un dossier ultra sensible car l'animal a un capital sympathie élevé.

Un membre : Il faut aller vers un système plus efficace.

Un membre : Le Ministre devrait prendre une mesure radicale contre cette introduction illégale et remettre notre faune dans l'état où elle était avant l'arrivée du castor. On devrait faire pression ensemble auprès du Ministre.

Monsieur MOUTON précise que ce n'est pas possible car le castor européen est protégé. Il a été exterminé il y a des années parce qu'il était consommé en période de jeune. La personne qui l'a illégalement introduit a été condamnée. Il est insolvable. Il est impossible de se retourner contre elle. Le castor n'a pas que des inconvénients. Il est bénéfique pour la biodiversité notamment.

Un membre : On ne peut pas aller contre une directive européenne.

Un membre : Allons-y, définissons les zones différenciées. Donnons-nous un agenda. La Province ne pourrait pas le faire?

Le coprésident Patrick ADAM : On est disposé mais c'est une matière régionale.

Le Gouverneur : J'ai des spécialistes de la planification dans mes équipes. Pourquoi ne pas les intégrer à la démarche ?

Un membre : Qui va prendre en charge les coûts ?

Thérèse MAHY : Monsieur MOUTON va relayer nos doléances au Ministre. Un plan de gestion concerté au niveau de la province.

Un membre : Essayons de voir les lignes directrices pour les joindre à la demande au Ministre.

Un membre : Pourquoi ne pas faire en sorte qu'il n'y ait pas de castor en zone d'habitat ?

Monsieur MOUTON ajoute que certains propriétaires aiment avoir des castors chez eux et les protègent. Les pièges utilisés ne présentent pas de danger pour le public.

4. Annonce d'une réunion thématique consacrée à la prévention du radicalisme

Il s'agit d'une séance d'information et de sensibilisation le 26/2/2018 au Lec de Libramont.

Le Gouverneur informe qu'il a invité à cette réunion le patron de l'OCAM, le responsable radicalisme de la Région wallonne.

Au niveau local, il y a des possibilités pour mettre en place des politiques de prévention. Le but de cette réunion est de vous sensibiliser à ce que vous pouvez mettre en place dans vos Communes.

5. Convention des Maires : information

La Convention des Maires fête ses 10 ans. L'objectif est de diminuer les émissions de CO² et d'augmenter les énergies renouvelables. 9.000 autorités locales européennes en font partie. Le 26/2/2018 au Parlement européen à Bruxelles, il y a un évènement pour célébrer cet anniversaire. C'est important d'être là.

6. Groupe de travail « scouts »

Le Gouverneur informe que les choses avancent. Nous avons rencontré les Fédérations pour proposer l'extension du système de la ZP Famenne-Ardenne à toute la province. L'outil fonctionne bien. Pour avancer sur une formule pour cet été, le Gouverneur a sollicité auprès du Ministre Collin la mise en place d'un projet pilote. La réunion sur le sujet a lieu le 6/2/2018. Je reviendrai vers vous. Le groupe de travail avec les Communes intéressées pourra ensuite se mettre en place.

Un membre : C'est très positif et très efficace.

Un membre : Une proposition de résolution sur le sujet a été faite à la FWB. Il serait efficace qu'il y ait une synergie entre nous pour ne pas faire deux fois la même chose.

7. Groupe de travail « gens du voyage »

Le Gouverneur informe que ce groupe de travail est au point mort. Rien ne bouge. Nous allons interpeller les Ministres compétents et revenir vers vous.

Un membre : Quelles sont les obligations communales ?

Le Gouverneur : Accueillir un volume de gens du voyage suffisant. Nous n'avons pas ce genre d'endroit pour le moment. Quid d'une réglementation plus contraignante ?

8. Propositions émanant des Communes

Un membre : On a un souci avec la certification forestière par manque de moyen et de personnel. Les 44 Communes ne peuvent-elles pas relayer auprès du Ministre ?

Le coprésident Patrick ADAM : Je ferai une proposition de courrier avec Benoît PIEDBOEUF en ce sens.

Un membre : Les consignes de sécurité pour l'organisation d'un évènement sont lourdes pour les Communes. Il y a un risque que les organisateurs ne se découragent.

Le Gouverneur précise que le formulaire permet de ne pas remplir ce qui n'est pas nécessaire. On avance bien dans la version web. Ça ne sera pas plus lourd que ce qui existait. L'autorité peut passer outre les avis rendus.

L'aspect mobilité n'apparaîtra pas dans les formulaires car cela dépend de la police.

Un membre : Avez-vous rentré un dossier au Fonds de Calamités pour la tempête ?
La Commune de Vielsalm est la seule.

Un membre : Le cadastre des agriculteurs est difficile à mettre à jour à cause du problème de la confidentialité. Y a-t-il moyen d'avoir une intervention de la Province pour que ce cadastre soit à jour ?

Thérèse Mahy : Le problème est le même à la Province. Je veux bien faire le relai auprès du Ministre.

9. Divers

Une Commune souhaite ajouter au prochain ordre du jour la problématique d'Internet dans les villages.

La séance est levée à 12h37.

La prochaine réunion plénière de la CLE est fixée le 9 avril 2018, de 11 à 13 heures, au LEC de Libramont.